

Les noms collectifs généraux marquent la totalité des personnes ou des choses dont on parle, ou bien un nombre déterminé de ces mêmes choses ou personnes; ces sortes de collectifs sont toujours précédés d'un des déterminatifs *le, la, ce, cette, mon, ton, notre, vos*: *le nombre des victoires, la totalité des Français, la moitié des arbres, cette sorte de poires, la foule des soldats.* (Voy. leur système à l'accord du verbe avec le sujet.)

Il y a deux choses à considérer dans les substantifs : le genre et le nombre.

Enfin un substantif commun, composé de plusieurs mots équivalant à un seul, tels que *arrière-pensée, chef-d'œuvre, sonac-creux*, se nomme *substantif composé*.

## ARTICLE PREMIER.

## DU GENRE.

Les hommes ayant remarqué dans l'espèce humaine une différence sensible, qui est celle des deux sexes, ont jugé à propos d'admettre deux genres dans les noms substantifs, le masculin et le féminin : le masculin appartient aux hommes et aux animaux mâles, et le féminin aux femmes et aux animaux femelles.

Quelquefois ils ont donné des noms différents aux mâles et aux femelles, comme : l'homme et la femme; le bélier et la brebis; le sanglier et la laie; le bouc et la chèvre; le taureau et la vache; le lièvre et la hase; le cerf et la biche; le jars et l'oie, etc.

D'autres fois ils se sont contentés de les distinguer en leur donnant une terminaison différente, comme tigre, tigresse; ours, ourse; loup, louve; lapin, lapine; canard, canne; renard, renarde; daim, daine (52); chevreuil, chevrelle ou chevrete; paon, paone; faisan, faisanne.

Souvent aussi ils se sont servis du même mot, soit masculin, soit féminin, pour exprimer le mâle et la femelle, comme : le corbeau; le crabe; le crapaud; l'écureuil; le perroquet; le renne; le requin; le sarigue; le rhinocéros; le taon.

La baleine; la bécassine; la corneille; la hyène; la fouine; la grenouille; la perruche.

Par imitation, quelquefois à cause de l'étymologie, ou bien encore

(52) Les chasseurs prononcent *dine*. Acad.

sans motif réel, ils ont donné le genre masculin ou le genre féminin aux autres substantifs, quoiqu'ils n'aient aucun rapport avec l'un ou l'autre sexe : *acrostiche, amadou, centime, éclair, épiderme, entr'acte, épisode, légume, monticule*, ont été mis au rang des noms masculins; et *anagramme, antichambre, épée, fibre, onglée, ouïe*, au rang de ceux qui sont féminins.

(Le Dict. de l'Académie.)

Le caprice a souvent fait aussi que le genre de plusieurs substantifs a changé selon les temps; en voici quelques exemples :

AFFAIRE, actuellement féminin, était autrefois masculin. Marot, dans sa lettre au roi pour qu'il le fit sortir de prison, et dans sa complainte sur *la Mort de Florimond Robertet*, l'a fait de ce genre.

AGE, que nous faisons aujourd'hui masculin, était féminin du temps de P. Corneille.

Outre l'âge en tous deux un peu trop refroidie,  
Cela sentirait trop sa fin de comédie.

(La Galerie du Palais, acte V.)

ART, du masculin, était féminin du temps de Montaigne, d'Amyot, et autres auteurs anciens.

COMTÉ était autrefois féminin; Marot, sur *la Mort de Fl. Robertet*, l'a fait de ce genre. Il a été ensuite masculin et féminin. Présentement il est toujours masculin, si ce n'est quand on parle de la Franche-Comté.

DATE. On disait anciennement *le date et la date*. *Le date* de DATUM, et *la date* de DATA, en sous-entendant *epistola*. Aujourd'hui on ne dit plus que *la date*; de *fraîche date*; de *vieille date*.

ÉVÊCHÉ. Ronsard, dans sa réponse au ministre Montdieu, a fait ce mot féminin; il est présentement masculin.

Il en est de même du mot *archevêché*.

INSULTE, qui ne peut aujourd'hui être employé qu'au féminin, était autrefois masculin. L'Académie, au commencement du dernier siècle, le faisait de ce genre, en avertissant que plusieurs s'en servaient au féminin.

Bouhours, Fléchier lui ont aussi donné le genre masculin, et Boileau a dit dans le *Lutrin*, chant V :

Evrard seul, en un coin prudemment retiré,  
Se croyait à couvert de l'insulte sacré.

Et chant VI :

A mes sacrés autels font un profane insulte,  
Remplissent tout d'effroi, de trouble et de tumulte.

NAVIRE. Il paratt, dit Ménage, que ce mot était autrefois féminin; et il pensait que, dans la haute poésie, *la navire* valait mieux que *le navire*. Mais aujourd'hui le féminin ne s'est conservé qu'en parlant du vaisseau des *Argonautes* : *La navire Argo*.

(Richelet, Trévoux, Port-Royal, Boiste, Carpentier, Gallet et l'Académie.)

Nous croyons que même dans ce dernier sens, pas plus que pour la constellation, le féminin ne peut être employé aujourd'hui; et qu'il faut dans tous les cas dire *le navire Argo*. L'Académie ne signale aucune exception. A. L.

POISON. Du temps de Malherbe, et avant ce temps, ce mot était presque toujours employé au féminin. Crétin (dans son *Chant royal*), Ronsard (dans une de ses élégies), Belleau (dans la *Première journée de sa Bergerie*), Desportes (dans sa seconde élégie), en ont fait usage en ce genre : en effet, dit Ménage, c'est de ce genre qu'il devrait être selon son étymologie latine *potio*, qui est féminin. Mais, malgré cela et malgré l'autorité des anciens écrivains, le mot *poison* est présentement masculin.

RENCONTRE, toujours féminin en quelque sens qu'on l'emploie, était autrefois masculin. Voiture, Arnauld d'Andilly, Pasquier, et, plus récemment, La Bruyère, Pavillon, Mascarón, J.-B. Rousseau ont dit *ce rencontre*, et les premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie* les y autorisaient.

De cette variation d'usage il est résulté souvent qu'un même mot, avec la même signification, est demeuré des deux genres.

#### SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENTS GENRES AYANT LA MÊME SIGNIFICATION.

AIGLE. Voyez les *Remarques détachées*, lettre A.

AMOUR, désignant une vive affection, est masculin au singulier : *amour divin, amour paternel, amour filial*.

« Le cœur, dit Chrysostôme, est le symbole de *l'amour conjugal*; il « meurt par la moindre division de ses parties. »

(Vaugelas, 371<sup>e</sup> Remarque. — Wailly, page 32. — Lemare, page 348, note 129, et le *Dict. de l'Académie*.)

Il est également masculin au singulier, lorsqu'il exprime la passion d'un sexe pour l'autre : « Vous êtes *mon premier amour*. » (LAMOTTE.) — « Il n'y a point de déguisement qui puisse cacher *l'amour* « où il est, pour le feindre où il n'est pas. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

(Mêmes autorités.)

Au pluriel, ce mot ne s'emploie guère qu'au féminin; et alors il ne se dit que du sentiment particulier qui attache l'une à l'autre

deux personnes de sexe différent : « Il n'y a point de belles prisons « ni de *laidés amours*. »

(L'Académie.)

« Adrien déshonora son règne par des amours *monstrueuses*. »

(Bossuet.)

Pour parvenir au but de ses *noires amours*,  
L'insolent de la force empruntait le secours. (Racine, *Phèdre*, IV, 1.)

Cette Esther, l'innocence et la sagesse même,  
Que je croyais du ciel les plus *chères amours*. (Esther, III, sc. 4.)

Mais, hélas ! il n'est point d'*éternelles amours*. (Boil., *les Héros de rom.*)

Le passé n'a point vu d'*éternelles amours*,

Et les siècles futurs n'en doivent point attendre. (Saint-Evremond.)

(Th. Corneille, sur la 371<sup>e</sup> Remarque de Vaugelas; l'Académie, page 326 de ses *Observations*, son *Dictionnaire*; et les Grammairiens modernes.)

Mais, lorsque ce substantif désigne ces espèces de petits génies qui, selon la mythologie des Grecs, servaient de cortège à la beauté, il est généralement employé au pluriel et au masculin : « Tous ces *petits amours* sont bien *groupés*. » — « *Les amours rians et légers* « sont des tyrans dangereux. »

(Girard, Wailly, Lévizac et M. Lemare.)

Et vous, *petits amours*, et vous, jeunes zéphirs,

Qui pour armes n'avez que de tendres soupirs.

(Corneille, *Psyché*, acte III, sc. 4.)

*Première remarque.* — Si l'on consulte les anciens auteurs, tels que le cardinal du Perron, Coeffeteau, Berthaut, Villon, Marot, et même le P. Bouhours (dans *Ses entretiens*, p. 419 de la 2<sup>e</sup> édition), il paraît que le mot *amour*, désignant la passion d'un sexe pour l'autre, était autrefois féminin au singulier; aussi l'Académie fait-elle observer qu'en poésie on le fait quelquefois de ce genre. En effet, on en trouve un grand nombre d'exemples dans Racine (*Bérénice*, V, 7; *Iphigénie*, acte V, sc. 3; *Mithridate*, I, 1; *Phèdre*, V, 1; *Athalie*, I, 4);

Dans J.-B. Rousseau;

Dans Regnard (le *Distrait*, I, 4; Satire contre les maris);

Dans Molière (les *Femmes savantes*, IV, 2);

Et dans Voltaire (*Zaïre*; *Oreste*, IV, sc. 1<sup>re</sup>; *Adélaïde Duquesclin*, II, 3).

Toutefois, on n'a jamais fait usage que du masculin, lorsque ce mot est employé pour l'amour que l'on porte à Dieu, auteur de tous les biens.

*Seconde remarque.* — Les poètes se sont crus également autorisés à employer au masculin le mot *amour* au pluriel : nous en avons trouvé des exemples dans Molière (les *Femmes savantes*, IV, 2);

Dans Voltaire (*OEdipe*, II; son *Apologie de la Fable*; la *Henriade*, ch. IV; *Nanine*, I, 2; le *Conte des Trois Manières*);

Dans Laharpe (*Cours de Littér.*, trad. des *Adieux d'Alceste* dans *Euripide*, t. 2);

Et dans Delille, (poème de l'*Imag.*, et le *Paradis perdu*, I, 9).

Quoi qu'il en soit, si l'on veut écrire purement en prose, il faut, de même que les bons écrivains, faire toujours le mot *amour*, masculin au singulier, et féminin au pluriel. Mais quelle est la raison de cette exception pour le pluriel? Elle vient sans doute, comme le dit M. Laveaux, de la nécessité de distinguer ces petits dieux, *ces amours personnifiés*, que la mythologie nous peint si jolis, du sentiment, de la passion de l'amour.

Cette raison nous paraît peu plausible, car il y a aussi au singulier le dieu *Amour*. Et d'ailleurs nos bons auteurs, même en prose, ont employé le masculin au pluriel. Il faut donc reconnaître que cet emploi est arbitraire, c'est-à-dire livré au goût, au tact, à la sensibilité de l'écrivain qui, selon les circonstances et l'inspiration du talent, préférera l'un ou l'autre genre. A. L.

AUTOMNE est masculin, quand l'adjectif précède : *un BEL automne*. (l'Académie.)

Et toi, *riant* Automne, accorde à nos desirs  
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.  
(Saint-Lambert, *les Saisons*, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> vers.)

Ou quand sur les coteaux le *vigoureux* Automne  
Étalait ses raisins dont Bacchus se couronne. (Perrault.)

Mais, quand l'adjectif suit immédiatement, *automne* est féminin : *une automne FROIDE et PLUVIEUSE*.

(l'Académie, Féraud, au mot *automne* et au mot *pluvieux*. — Wailly, Lévizac, Boiste, Caminade et Gattel.)

Une santé, dès lors florissante, éternelle,  
Vous ferait recueillir d'une automne *nouvelle*  
Les nombreuses moissons. (J.-B. Rousseau, Ode 5, l. 3.)

« Je me représente cette automne *délicieuse*, et puis j'en regarde  
« la fin avec une horreur qui me fait suer les grosses gouttes. »  
(Madame de Sévigné.)

La terre, aussi riche que belle,  
Unissait, dans ces heureux temps,  
Les fruits d'une automne *éternelle*  
Aux fleurs d'un éternel printemps.  
(Gresset, *le Siècle pastoral*, idylle.)

Si cependant il se trouvait entre *automne* et l'adjectif, soit un adverbe, soit un verbe, alors on ferait usage du masculin : « Un « automne fort *sec*. » (L'ACADÉMIE.) — « L'automne a été trop *sec*. » (J. J. ROUSSEAU.) — « L'automne a été universellement *beau* et « *sec*. » (LINGUET.)

*Remarque.* — Domergue n'est point d'avis de faire ces distinctions, et il préfère ne se servir, avec *automne*, que du masculin, par analogie avec les autres saisons, qui sont de ce genre : *un bel été, un printemps froid, un hiver sec*. Déjà cette opinion commence à prévaloir; on lit dans Delille :

Dirai-je à quels désastres,  
De l'automne *orageux* nous exposent les astres?  
(*Les Géorgiques*, livre I.)

Aussi, voyez comment l'automne *nébuleux*,  
Tous les ans, pour gémir, nous amène en ces lieux.  
(Poème de l'*Imagination*, chant VII.)

L'Académie cite les exemples indiqués plus haut; mais elle n'établit pas de différence; ce qui donne à penser qu'elle admet indistinctement le masculin et le féminin. Nous pensons que, dans ce cas encore, il faut laisser le choix au goût de l'écrivain, selon la nuance de sa pensée. A. L.

CHOSE. Voy. les *Remarq. détachées*, au mot *Quelle chose*.

COULEUR, employé comme mot générique, et alors signifiant l'impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps, est féminin : « Les couleurs *primitives* sont le violet, l'indigo, « le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge. »

(Le Dict. de l'Académie et tous les lexicographes.)

Mais on dit : UN BEAU couleur de feu. LE couleur d'eau, de chair, de citron, sont mes couleurs favorites. Cette étoffe est d'UN couleur de rose CHARMANT; et ce n'est pas parce que le mot *couleur* est pris alors au masculin, ou parce qu'il y a quelque substantif masculin sous-entendu, tels que *ruban, habit*, etc.; c'est parce que, comme tous les noms simples qui désignent des couleurs sont masculins, et que l'on dit *le violet, l'indigo*, etc.; alors les mots composés *couleur de feu, couleur de chair, couleur de rose*, ont quitté leur genre propre pour prendre la catégorie des noms à laquelle ils appartiennent.

(M. Auger, *Commentaire sur Molière, Impr. de Vers.*, sc. V, et l'Académie.)

COUPLE est masculin, quand on parle d'un homme et d'une femme unis par l'amour ou par le mariage, ou seulement envisagés comme pouvant former cette union : « Un couple d'amants, un couple « d'époux ».

« Ce fut un heureux *couple*, un *couple* bien assorti. »

(Girard et M. Lemare, page 369, note 132.)

Il est encore masculin quand il se dit d'un mâle et d'une femelle que l'on a appareillés ensemble : « Un couple de pigeons. »

(Ménage, chapitre 73 de ses *Observations*. — Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *couple*. — Sicard, page 84, t. I, et M. Laveaux, son *Dict. des Difficultés*.)

L'Académie admet encore le masculin pour désigner deux êtres animés unis-

par la volonté ou par toute autre cause qui les rend propres à agir de concert : *un couple d'amis, un couple de fripons, un beau couple de chiens*. Mais Delille a fait une faute dans la traduction du 7<sup>e</sup> livre de l'*Énéide* en écrivant :

De cestes menaçants *un couple* épouvantable.

Il fallait dire *une paire*, comme nous allons le voir. A. L.

Le mot *couple* est féminin, quand il est employé pour signifier deux choses quelconques d'une même espèce, qui ne vont pas ensemble nécessairement, et qui ne sont unies qu'accidentellement.

« Il a avalé *une couple* d'œufs. »

« Nous avons tué *une couple* de perdrix. » (Mêmes autorités.)

*Remarque.* — Quand deux choses vont ensemble par une nécessité d'usage, on se sert du mot *paire* : *Une paire* de gants, de bas, de souliers, de jarrettières, de bottes, de sabots, de boucles d'oreille, de pistolets, etc.

On s'en sert encore, en parlant d'une seule chose nécessairement composée de parties qui font le même service : *une paire* de ciseaux, de lunettes, de pincettes.

Enfin *une couple* et *une paire* peuvent se dire des animaux ; mais *la couple* ne marque que le nombre ; et *la paire* y ajoute l'idée d'une association nécessaire. Ainsi un boucher dira qu'il achètera *une couple* de bœufs, parce qu'il en veut deux ; mais un laboureur doit dire qu'il en achètera *une paire*, parce qu'il veut les atteler à la même charrue.

DÉLICE. Ménage (dans ses *Observations sur la langue française*, 143<sup>e</sup> ch.) et Vaugelas (en sa 241<sup>e</sup> *Rem.*) pensent que ce mot ne doit pas s'employer au singulier.

L'Académie (sur cette *Remarque*, p. 272 de ses *Observ.*, et dans son *Dictionnaire*), Richelet, Trévoux, Wailly, Domergue, Lévizac, M. Lemare, et plusieurs écrivains estimés sont au contraire d'avis que l'on peut très bien dire : « C'est *un délice* de faire des heureux. » — « La contemplation est *le délice* d'un esprit élevé et extraordinaire. »

Employé au pluriel, ce mot est toujours féminin : « Il fait *toutes ses délices* de l'étude. » (L'ACADÉMIE.) — « Les *délices* du cœur sont plus touchantes que celles de l'esprit. » (SAINT-ÉVREMONT.) — « Dans les champs Élysées, dans cet heureux séjour de paix et de bonheur, les rois foulent à leurs pieds *les molles délices* et les vains grandeurs de leur condition mortelle. »

(Fénélon.)

Craignez que de sa voix les *trompeuses délices*, etc.

(J.-B. Rousseau, ode sur la Flatterie.)

Mais pourquoi le mot *délice* est-il masculin au singulier et fémi-

nin au pluriel ? — Nous devons cette bizarrerie à la langue latine. On dit au singulier *delicium, delicii*, neutre : et au pluriel, *delicia, deliciarum*, féminin.

MM. Bescherelle pensent que le masculin augmente en quelque sorte l'énergie de la pensée et supplée au manque d'expression ; tandis que *délices*, féminin au pluriel, offre l'idée de sensations douces, heureuses, constantes. Cependant, un exemple de Fénélon, cité par eux-mêmes, ne répond point à cette explication : « La cruauté cherche chaque jour de nouvelles délices parmi les larmes des malheureux ». Le singulier nous paraît devoir s'appliquer presque toujours à un plaisir moral ; mais nous remarquons que parmi les exemples cités, il ne se trouve guère que des phrases composées par les Grammairiens pour le besoin du moment. Néanmoins, Châteaubriand a dit : « Bientôt son cœur s'attendrit pour elle, naguère sa vie et son *seul délice*. » Les auteurs de la *Grammaire Nationale*, après avoir cité deux phrases de J.-J. Rousseau, qui écrit *une de mes délices* et *un de mes plus grands délices*, se prononcent pour le masculin dans ces locutions. Nous partageons cet avis, parce que l'adjectif *un* rappelant tout d'abord l'idée du singulier, prend naturellement le genre du mot *délice* au singulier, puisque la phrase complète serait *un délice parmi mes délices*. Et alors par attraction le masculin se porte même sur le pluriel. L'Académie n'a pas résolu cette question. Voy. *Orgue* aux *Rem. dét.* A. L.

EXEMPLE. — Ce mot est masculin : « Les *bons exemples* conduisent plus efficacement à la vertu que les bons préceptes. » (L'Académie.) « Les hommes croient plus leurs yeux que leurs oreilles, et par conséquent le chemin des bons préceptes est plus long que celui des *bons exemples*. »

(MM. de Port-Royal.)

(L'Académie, sur la 345<sup>e</sup> *Remarque de Vaugelas*, page 300. Son *Diction.* — Ménage, ch. 73. — Domergue, page 42, et Sicard, page 86, t. I.)

Exception. — En fait d'écriture, on fait le mot *exemple* féminin, et alors il signifie le modèle d'après lequel l'écolier forme ses caractères : *Son maître à écrire lui donne tous les jours de nouvelles exemples*.

Telle est l'opinion émise par Vaugelas, par Régnier et l'Académie (p. 300 de ses *Observations*, et dans son *Dictionnaire*, édition de 1762).

Toutefois, dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, l'Académie est d'avis qu'en ce sens ce mot aussi est masculin : *Un bel exemple de lettres italiennes, de lettres bâtarde* ; et M. Lemare, p. 370, note 136, croit qu'il est de ce genre dans toutes ses acceptions. Mais M. Boniface lui répond que ce mot est de deux genres, suivant l'analogie et suivant l'usage. On dit *une garde, une aide, une enseigne* ; et *un garde, un aide, un enseigne*, pour un homme de garde, un homme qui sert d'aide, un homme qui porte l'enseigne. Par analogie, on dit

de même *un loutre, un remise, un vigogne*; et *une pendule, une office, une exemple*, pour un chapeau *de loutre, un carrosse de remise, un chapeau de vigogne, une horloge à pendule, une* pièce contenant ce qui est nécessaire au service, à l'*office, une* page servant d'*exemple*. M. Boniface en conclut que le mot *exemple* est essentiellement masculin, dans le sens que nous avons indiqué, de même que *pendule, office*; mais que, par ellipse, on l'emploie comme substantif féminin. Laveaux est aussi de cet avis. L'Académie adopte les deux genres.

FOUDRE. Ce substantif, employé au propre, dans le discours ordinaire et dans le langage des physiciens, est féminin. « Les prières ferventes apaisent Dieu, et lui arrachent *la foudre* des mains. »

(L'Académie.)

*La foudre* est dans ses yeux, la mort est dans ses mains.

(Voltaire, la *Henriade*, ch. IV.)

*La foudre*, éclairant seule une nuit si profonde,

A sillons redoublés couvre le ciel et l'onde.

(Crébillon, *Elect*, II, 1.)

Toutefois l'Académie a mis au nombre des exemples : *Être frappé DE LA FOUDRE, et être frappé DU FOUDRE* : mais il est vraisemblable que, quand elle a dit *être frappé du foudre*, elle a voulu parler *du foudre vengeur*, de cette espèce d'attribut de Jupiter; et quand elle a dit *être frappé de la foudre*, elle a entendu parler du tonnerre qui éclate et qui frappe.

Au figuré, *foudre* est toujours masculin : *Le foudre vengeur*.

(L'Académie.)

On m'y verra braver tout ce que vous craignez,

*Ces foudres impuissants* qu'en leurs mains vous peignez.

(Corneille, *Polyeucte*, acte V, sc. 5.)

Mais du jour importun ses regards éblouis

Ne distinguèrent point, au fort de la tempête,

*Les foudres menaçants* qui grondaient sur sa tête.

(Voltaire, *Henriade*, ch. III.)

*Foudre*, au figuré, ne s'emploie que dans le style élevé.

En parlant d'un capitaine brave et diligent, on dit *un foudre* de guerre, et d'un grand orateur, *un foudre* d'éloquence. (L'Académie.)

« Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout « comme un *foudre*. »

(Boileau, *Traité du Sublime*, ch. I.)

Mânes des grands Bourbons, *brillants foudres* de guerre.

(Corneille, *Victoire du roi* en 1667.)

GENS, pluriel de sa nature comme signifiant d'individus ou de particuliers, est essentiellement masculin. On dit des *gens fins, des gens fort dangereux* (L'ACADÉMIE); mais ce mot conserve accidentellement féminine la

forme des adjectifs qui le précèdent immédiatement, et qui ne font avec lui qu'une seule et même expression : *dangereuses gens, vieilles gens, maintes sottes gens, certaines fines gens, quelles excellentes gens*. Cependant, si l'adjectif précédant immédiatement le mot *gens* n'avait qu'une même terminaison pour les deux genres, et qu'il se trouvât accompagné ou de l'adjectif pronominal *tout*, ou de l'adjectif de nombre *un*, ou enfin d'un autre adjectif qui servirait plutôt à déterminer le substantif *gens* qu'à le qualifier, alors *tout, un*, et cet adjectif resteraient masculins : *Tous les honnêtes gens; maints imbéciles gens, certains honnêtes gens, un de ces braves gens*.

Mais remarquez bien que *tout* et *un* prendraient la forme féminine, si l'adjectif placé avant le mot *gens* n'avait pas la même terminaison pour les deux genres : *Toutes ces bonnes gens, toutes ces méchantes gens, une de ces vieilles gens*.

Remarquez aussi que le mot *gens* étant essentiellement masculin, il faut écrire :

« Beaucoup de gens étudient toute leur vie; à la mort, *ils* ont tout « appris, excepté à penser. »

« *Instruits* par l'expérience, les vieilles gens sont *soupçonneux*. »

Ce contraste bizarre de deux adjectifs de différent genre se rapportant au même mot a besoin d'être justifié. Voici les motifs donnés par Domergue, dans son *Manuel des étrangers*, p. 44.

*Gens*, qui réveille l'idée du mot *hommes*, est masculin dans le fait, et ce n'est que la crainte de l'équivoque qui est la source de cette construction que désavouent tous les principes de syntaxe. Plus ami de la décence que de la grammaire, on a mieux aimé dire : ce sont *de belles gens*, que ce sont *de beaux gens*, ce sont *de bons gens*, où les plaisants ne manqueraient pas d'ajouter une des épithètes que le mot *Jean*, homonyme de *gens*, traîne à sa suite. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le mot *gens* reprend ses droits dès qu'il n'y a plus à craindre d'équivoque. Ainsi, après avoir dit, pour la décence, les *vieilles gens*, on ajoute, pour l'exactitude, sont *soupçonneux*. Car enfin le changement de place de l'adjectif ne saurait être, pour les bons esprits, une raison suffisante de changement de genre. Mais plaçons devant *gens* un adjectif qui écarte toute équivoque, l'usage exigera le masculin : on dit : *tous* les honnêtes gens, *tous* les gens de bien, etc. Ce n'est donc point parce que l'adjectif précède *gens*, que l'usage l'a voulu ordinairement féminin, mais seulement parce qu'assez souvent dans cette circonstance le masculin prêterait à la plaisanterie.

Mais si de peur des mauvais plaisants on n'a pas osé dire *tous ces vieux gens*, pourquoi dire alors *maints imbéciles gens, tous les habiles gens*? Est-ce que la mauvaise plaisanterie reculera plutôt dans un cas que dans l'autre? c'est là, comme on voit, une raison bien futile. Avouons donc franchement notre impuissance d'expliquer certaines bizarreries consacrées par l'usage. Mais s'il fallait ici trouver nécessairement une explication, ne vaudrait-il pas mieux s'en prendre aux exigences de l'oreille, qui, toutes les fois que le mot *gens* suit immédiatement un adjectif, serait choquée si le son rude de ce mot n'était précédé d'un *e* muet pour l'adoucir? Voyez en effet combien seraient dures toutes ces locutions : *de dangereux gens, maints sots gens, certains fins gens*, etc. De là vient qu'on écrit *de telles gens, quelles gens êtes-vous*, et *tels sont, quels sont ces gens-là*. N'est-ce pas par la même raison que nous disons *mon épée, son amitié*, au lieu du féminin *ma, sa*? L'oreille, comme on le voit, a de singulières exigences dans notre langue. A. L.

Observez que le mot *gens* ne se dit point d'un nombre déterminé, à moins qu'il ne soit accompagné de certains adjectifs; ainsi on ne dit pas *deux gens*, mais on dit *deux jeunes gens, deux braves gens*, etc. On dit *mille gens l'ont vu*; et cela confirme cette règle au lieu de la détruire, puisque *mille*, dans cette phrase, est pour un nombre indéterminé. C'est le *sexcenti* des Latins.

(M. Auger, Commentaire sur Molière, Impromptu de Versailles, sc. 2.)

ORGE, sorte de grain du nombre de ceux qu'on appelle menus grains, est féminin lorsqu'on parle de l'orge qui est sur pied : *De l'orge bien levée, voilà de belles orges*; mais lorsqu'on parle de l'orge en grains, il est masculin, et c'est dans ce cas seulement : *De l'orge mondé, de l'orge perlé*.

*L'orge mondé* se dit des grains qu'on a bien nettoyés et préparés, et *l'orge perlé* dit de l'orge réduit en petits grains dépouillés de leur son.

(Le Dict. de l'Académie, Wailly, Gattel, Féraud, etc., etc.)

Domergue, se fondant sur l'étymologie de ce mot (*hordeum*), veut que *orge* soit toujours masculin. — Cette raison ne peut rien contre l'usage et le génie de la langue.

ORGUE, le plus grand et le plus harmonieux des instruments de musique, est masculin au singulier, et féminin au pluriel : « L'orgue « d'une telle église est excellent. » — « Il y a de bonnes orgues en « tel endroit. »

(Ménage, 73<sup>e</sup> chapitre de ses Remarques, — Wailly, page 33, Sicard, page 86, t. I, et le Dict. de l'Académie.)

Remarque. — L'auteur des procès-verbaux de l'Académie gramm. pense qu'il vaut mieux employer le singulier quand on parle de cet instrument, sans avoir égard à la diversité de ses jeux : un GRAND et

BEL ORGUE; et le pluriel quand ses divers jeux fixent notre attention : *des orgues bien harmonieuses*.

NOTA. Voyez, aux Remarques détachées, une question de syntaxe assez curieuse sur l'emploi de ce mot.

Aux pronoms indéfinis, on trouvera des observations sur l'emploi des deux mots PERSONNE et ON.

Cette variation de genres a fait encore qu'on a donné les deux genres à deux mots pareils, mais d'une acception différente.

#### SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENT GENRE,

d'une même consonnance, mais ayant différentes significations.

##### MASCULIN.

AIDE, celui qui aide à un autre : *Aide-de-camp, aide des cérémonies*.

AIGLE. Voyez les Remarques détachées.

ANGE, créature spirituelle; *figurément*, personne d'une piété extraordinaire, personne d'une grande douceur.

AUNE (53), arbre de bois blanc qui croît dans les lieux humides.

BARBE, cheval de la côte d'Afrique qu'on appelle Barbarie.

BARDE, poète chez les anciens Celtes.

BERCE, petit oiseau qui vit dans les bois.

CAPRE, vaisseau armé en course. (On dit plus souvent *armateur*.)

CARTOUCHE, ornement de sculpture, de peinture ou de gravure.

CLOAQUE, lieu destiné à recevoir des immondices. — Endroit sale et infect. — *Figurément et familièrement*, réu-

##### FÉMININ.

AIDE, secours, assistance qu'on donne ou que l'on reçoit : *Aide assurée, prompte*.

AIGLE. Voyez les Remarques détachées.

ANGE, poisson de mer qui tient le milieu entre les chiens de mer et les raies. — Petit moucheron qui naît du vin et du vinaigre.

AUNE, mesure; se dit aussi de la chose mesurée.

BARBE, poil du menton et des joues. — Bande de toile ou de dentelle. — Fanons de la baleine; petits filets qui sortent de l'épi, etc.

BARDE, tranche de lard fort mince.

BERCE, plante dont il y a beaucoup d'espèces.

CAPRE, fruit du caprier. (On le dit plus souvent au pluriel.)

CARTOUCHE, la charge entière d'une arme à feu. — Congé donné à un militaire.

CLOAQUE, conduit fait de pierre et voûté, par où on fait couler les eaux et les immondices d'une ville. — En ce

(53) On écrivait autrefois *aulne*, arbre, à cause de l'étymologie, *alnus*. — *Aune*, féminin, vient de *ulna*, l'avant-bras, et par extension le bras.

*Masculin.*

nion de vices, en parlant des personnes : *cloaque* d'impuretés, de toutes sortes de vices, etc.

COCHE, voiture d'eau ou de terre.

CORNETTE, nom que l'on donne à un officier de cavalerie ou de dragons chargé de porter l'étendard.

CRAVATE, cheval de Croatie en Allemagne. (On dit présentement *croate*.) — Autrefois soldat de certains régiments de cavalerie légère.

CRÊPE (54), sorte d'étoffe un peu frisée et fort claire, qu'on porte en signe de deuil.

DOL, ruse, tromperie. Terme de palais.

ÉCHO, son réfléchi et répété par un ou plusieurs corps solides disposés de manière que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. — Lieu où se fait l'écho.

*Féminin.*

sens, il ne se dit guère que des ouvrages des anciens.

COCHE, entaille faite en un corps solide.—Truie vieille et grasse.

CORNETTE, sorte de coiffe de femme. — Autrefois, étendard de cavalerie.

CRAVATE, linge qui se met autour du cou, et qui se noue par devant.

CRÊPE, pâte fort mince qu'on fait cuire en l'étendant dans la poêle.

DOLE, ville de France dans le département d'Ille-et-Vilaine.

ÉCHO (55), nom d'une nymphe fille de l'air et de la terre.

(54) CRÊPE. L'Académie dit, dans sa nouvelle édition, que ce mot s'emploie figurément ;

En effet, Boileau (*Lutrin*, ch. I), Voltaire, Laharpe et Delille (*Énéide*, liv. III), en ont fait usage, comme synonyme de *voile*.

. . . . . Dès que l'ombre tranquille  
Viendra d'un *crêpe* noir envelopper la ville.

Delille, en parlant de la nuit :

Déjà du haut des cieux jetant ses *crêpes* sombres.

Et dans l'*Énéide*, liv. III :

La nuit de son trône d'ébène  
Jette son *crêpe* obscur sur les monts, sur les flots.

(55) Lorsque ce mot se dit de la nymphe qui porte ce nom, on peut l'employer sans article.

*Echo* n'est plus un son qui dans l'air retentisse ;  
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

Mais on peut aussi (et c'est la règle générale pour les noms propres) le faire précéder d'un article, pourvu qu'un adjectif les sépare :

Un berger chantera ses déplorables secrets  
Sans que la triste *Echo* répète ses regrets.

(P. Corneille, *Défense des fables dans la poésie*.)

*Masculin.*

ENSEIGNE, officier qui porte le drapeau.

ESPACE, étendue comprise entre deux points.—Étendue de temps.

ÉVANGILE, voy. les *Rem. dét.*

FORET, outil d'acier pointu en forme de vis, dont on se sert pour percer un tonneau, etc.

FOURBE (57), trompeur, qui trompe avec adresse.

GARDE (59), homme armé, destiné pour garder quelqu'un ou quelque chose.

GREFFE, lieu public où l'on délivre des expéditions des actes de juridiction que l'on y garde en dépôt.

GIVRE, espèce de gelée blanche qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc.

*Féminin.*

ENSEIGNE (56), marque, indice, servant à faire reconnaître quelque chose. Tableau que l'on met à la porte d'un marchand, etc.

ESPACE, ce qui sert dans l'imprimerie à espacer les mots et à justifier les lignes.

FORÊT, grande étendue de terrain couvert d'arbres.

FOURBE (58), tromperie.

GARDE, guet, action de garder. — Collectivement, gens de guerre qui font la garde.—Femme qui sert les malades et les femmes en couches.

GREFFE, petite branche tendre que l'on coupe d'un arbre qui est en sève, et que l'on ente sur un autre arbre.

GIVRE, en terme d'armoiries, grosse couleuvre ou serpent à la queue onquée.

(56) ENSEIGNES s'emploie également dans ces phrases : *Je ne me ferai à lui qu'à bonnes enseignes*, avec connaissance et sur de bonnes preuves ; on dit aussi : *à telles enseignes que*, pour dire : *cela est si vrai que*.

(57) FOURBE, signifiant trompeur, ne s'emploie qu'au masculin ; on ne dit point *c'est une fourbe insigne*. Telle est l'opinion de Féraud, de Gattel, de Boiste, de Wailly et de Noël ; et les exemples cités dans Trévoux et dans l'Académie, édition de 1762, sembleraient la confirmer. On lit cependant dans l'édition de 1798, *une insigne fourbe*, mais cet exemple n'est pas dans celle de 1762, la dernière que l'Académie ait reconnue. — L'Académie, en 1835, reproduit cet exemple. Boiste indique le mot comme adjectif et substantif des deux genres. Nous pensons qu'on peut l'employer toutes les fois qu'il ne pourra se confondre avec *fourbe*, tromperie ; d'autant plus que cette dernière expression semble vieillir, et qu'on en fait peu d'usage aujourd'hui. A. L.

(58) Féraud croit que le mot FOURBE, dans le sens de *tromperie*, est moins commun que *fourberie* ; aussi lui paraît-il avoir plus de noblesse : *la fourbe*, dit Roubaud, est le vice, l'action propre du fourbe ; et la *fourberie* en exprime l'habitude, le trait, le tour, l'action particulière : *la fourbe* dit plus que *la fourberie*, puisque celle-ci n'est que l'action simple, le résultat de la *fourbe*.

(59) GARDE. Voyez plus bas comment il s'écrit au pluriel, lorsqu'il entre dans la composition d'un autre mot.